



- ❖ **Payeur Unique du tiers Payant et Caisse d'Avance depuis 1990**
- ❖ **Gestion des retours sécurité sociale & mutuelle**
- ❖ **Tranquillité avec la garantie de paiement**
- ❖ **Simplicité avec un paiement en une fois à J+1 de 95% des factures transmises**

- ❑ l'Accusé de Réception de Télétransmission immédiat (**ART**) renseigne :
 - le montant total de l'envoi
 - la date et le montant du virement auquel va procéder l'AGETIP
- ❑ Une transmission quotidienne = 6 virements AGETIP
- ❑ Bénéfice de la couverture du délai bancaire = 20% du CA hebdo transmis
- ❑ Opportunité de décaler l'émission des virements de J0 à J+6 avec à la clé une **réduction des frais de gestion de 0,01%**

**1 virement par
Télétransmission**

**Trésorerie
Optimisée**

**Comptabilité
Simplifiée**

Le Pharmacien est payé



AGETIP se charge :

- des rapprochements bancaires
- du suivi des impayés et des rejets
- des analyses et du remboursement des indus
- des démarches contentieuses auprès des organismes
- accompagnement personnalisé par la SOPROPHAR si besoin

**Plus de
Rapprochement**

**Trésorerie
Sécurisée**

Garantie du paiement des parts RC au vu du justificatif de la mutuelle :

Pour les factures établies durant la période d'ouverture des droits indiquée sur la base de éléments suivants :

- 1. Carte papier scannée**
- 2. Visiodroits pour le contrôle des rejets**

*** Si révocation par la mutuelle la garantie est maintenue jusqu'à l'information du pharmacien → couverture des dernières facturation**

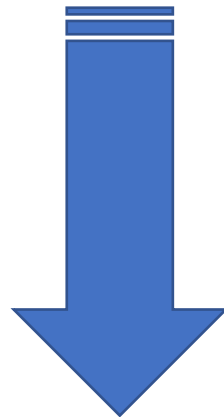


**Carte scannée
Tranquillité**

**Tiers Payant Mutuelle
Sérénité**

AGETIP se charge de vous fournir les documents comptables suivants :

- **Détail hebdomadaire chaque jeudi matin**
- **Récapitulatif trimestriel des paiements**
- **Situation de compte client et bilan sur demande**

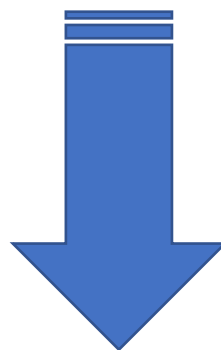


Chiffres & Evolution

Clarté et Transparence

- Les frais de gestion sont appliqués sur le montant Tiers Payant transmis.
- Les recyclages de factures sont gratuits
- La formule de paiement décalée de J+1 à J+6 réduit ces frais.
- SOPROPHAR est une Coopérative ...

* *Coût moyen annuel toutes formules de paiement pour 1 Million de CA TP télétransmis : 300€ HT*



1/3 Payant SOPROPHAR

Sécurité – Simplicité – Efficacité : €

Pour nous rejoindre !

Contactez directement la SOPROPHAR

03 20 52 53 80

- Sur indication du pharmacien, le parrain reçoit 100€ par filleul.
- Le filleul, nouvel adhérent, perçoit également 100 € de bienvenue.